



Vains

Le lundi 14 mars deux mille vingt-deux à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVILLE, Maire.

Présents et membres excusés et pouvoirs :

CARNET Jean Philippe	PVR CT	JUGAN Nathalie	P	SAVARY Chantal	P
DEBON Anthony	P	LECHARTIER Sébastien	P	STRUGALA Philippe	P
DEVILLE Olivier	P	LEMOINE Vincent	PVR SP	TETREL Guylène	P
DOUBLET Thierry	P	POULET Sandrine	P	THÉAULT Chantal	P
FAGUAIS François	P	RENOUF Pascal	P	TIMONNIER Gillian	P

Secrétaire de séance : Élu conformément à l'article L.2121-15 du CGCT : M. STRUGALA Philippe

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 15

Convocation : 08/03/2022 Affichage : 08/03/2022

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

1 Proposition de séance à huis clos

Délibération 20220314-01

M. le Maire propose que, comme mentionné au préalable dans les convocations reçues par les membres du conseil municipal ainsi que dans l'affichage de la réunion du conseil municipal, la présente séance du conseil municipal se tienne à huis clos, compte tenu de la crise sanitaire et du nombre de places disponibles dans la salle du Conseil Municipal.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



Vains

2 Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 février 2022

Délibération 20220314-02

Après s'être assuré que chaque conseiller ait bien reçu le procès-verbal, M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

3 Budget communal : Vote du compte de gestion 2021 du trésorier

Délibération 20220314-03

M. le Maire présente le compte de gestion 2021 dressé par le trésorier de la commune.

Le compte de gestion est, en tous points, identique au compte administratif 2021.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

4 Budget communal : Vote du compte administratif 2021

Délibération 20220314-04

Suite à la commission finances réunie le mercredi 16/02/2022, le compte administratif est présenté par M. le Maire, il fait ressortir les éléments suivants :

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT EXERCICE 2021
SECTION FONCTIONNEMENT	532 974.26 €	510 150.75 €	-22 823.51 €
SECTION INVESTISSEMENT	183 781.72 €	179 043.15 €	-4738.57 €
RATTACHEMENTS FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €
RESTE A REALISER SECTION INVESTISSEMENT	870.00 €	9 576.00 €	8 706.00 €

M. le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Mme THEAULT, 1^{ère} adjointe, propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

5 Budget communal : Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2021

Délibération 20220314-05

Suite à la commission finances réunie le mercredi 16/02/2022,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021,

D'après les éléments transmis et validés par notre trésorier,



Vains

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT EXERCICE 2021	RESTE A REALISER 2021	SOLDE RAR 2021	CHIFFRE A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT 2021
INVEST	40 123.85 €	0.00 €	- 4 738.57 €	Dépenses : 870.00 € Recettes : 9 576.00 €	8 706.00 €	44 091.28 €
FONCT	556 638.90 €	111 792.75 €	- 22 823.51 €	0.00 €	0.00 €	422 022.64 €

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	422 022.64 €
Report d'investissement (001)	
001 dépenses d'investissement	0.00 €
001 recettes d'investissement	35 385.28 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	422 022.64 €
Total affecté au c/1068	0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0.00 €

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



6 Budget communal : Vote des taxes 2022 (foncier bâti et non bâti)

Délibération 20220314-06

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

Afin de conserver les ressources de la Commune, M. le Maire propose de maintenir les taux de 2021.

RAPPEL : dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation et de la réforme de la fiscalité directe locale en 2021, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties avait été transférée aux communes. (Le taux départemental de 21.42 % a donc été additionné au taux communal de 19.30 %).

TAXES	TAUX 2022	RAPPEL DU TAUX 2021
Taxes foncières sur les propriétés bâties	40.72 %	40.72 %
Taxes sur les propriétés non bâties	36.80 %	36.80 %

M. le Maire propose aux membres du Conseil de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2022, et de fixer pour 2022 le taux des taxes locales comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

7 Budget communal : Vote du budget primitif 2022

Délibération 20220314-07

Suite à la commission finances réunie le mercredi 16/02/2022, Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2022 pour la section fonctionnement :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

	2022
Total 011 charges à caractère général	210 948.67 €
Total 012 charges de personnel	120 450.00 €
Total 014 atténuation de produits	7 480.00 €
Total 65 hors 65821 autres charges de gestion courante	126 905.00 €
65821 déficit BA Lot les Domaines	119 203.50 €
Total 66 charges financières	11 900.00 €
Total 67 (673) charges exceptionnelles	500.00 €
Total 042 opérations d'ordre entre section	32 731.00 €
022 dépenses imprévues	-00 €
023 virement à la section d'investissement	290 745.47 €
043	
681 dotation aux provisions	200.00 €
Ligne 002 déficit de fonctionnement reporté	-00 €
TOTAL dépenses fonctionnement	921 063.64

RECETTES

	2022
Total 013 atténuation de charges	3 000.00 €
Total 70 produits et services du domaine et ventes diverses	2 180.00 €
Total 71 production stockée	-00 €
Total 72 travaux en régie	-00 €
Total 73 impôts et taxes	276 580.00 €
Total 74 dotations et participations	194 511.00 €
Total 75 autres produits de gestion courante	22 270.00 €
Total 76 produits financiers	-00 €
Total 77 (773) produits exceptionnels	500.00 €
Total 042 opérations d'ordre entre section	-00 €
043	
Ligne 002 excédent de fonctionnement reporté	422 022.64 €
TOTAL recettes de fonctionnement	921 063.64 €

dépenses réelles de fonctionnement hors 012	477 137.17 €
fongibilité 7,5 % max	35 785.29 €

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Suite à la commission finances réunie le mercredi 16/02/2022, Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2022 pour la section investissement :

INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES				
		RAR	2022	TOTAL		RAR	2022	TOTAL
Ligne 001	solde d'exécution de la section d'investissement reporté		-00 €	-00 €	Ligne 001	solde d'exécution de la section d'investissement reporté	35 385.28 €	35 385.28 €
164	emprunts	-00 €	45 805.00 €	45 805.00 €	Total 1068	excédents de fonctionnement capitalisés	-00 €	-00 €
165	cautions	-00 €	-00 €	-00 €	10(hors 1068)	dotation fonds divers	-00 €	2 700.00 €
Total 204	subvention équipement versée	-00 €	-00 €	-00 €	(hors OPE sp)	subventions d'investissement	9 576.00 €	49 527.68 €
Total 20 (hors 204)	immobilisations incorporelles	870.00 €	11 000.00 €	11 870.00 €	Total 164	emprunts	-00 €	108 494.57 €
Total 21	immobilisations corporelles	-00 €	471 485.00 €	471 485.00 €	165	cautions	-00 €	-00 €
Total 22	immobilisations reçues	-00 €	-00 €	-00 €	Total 21		-00 €	-00 €
Total 23	immobilisations en cours	-00 €	-00 €	-00 €	Total 23		-00 €	-00 €
				-00 €	Total 27		-00 €	-00 €
Total 33	encours de production	-00 €	-00 €	-00 €	Total 024	produit de cessions	-00 €	-00 €
020	dépenses imprévues	-00 €	-00 €	-00 €	021	virement de la section de fonctionnement	-00 €	290 745.47 €
041	opérations patrimoniales	-00 €	-00 €	-00 €	041	opérations patrimoniales	-00 €	-00 €
Total 040	opérations d'ordre entre section	-00 €	-00 €	-00 €	Total 040	opérations d'ordre entre section	-00 €	32 731.00 €
				-00 €				-00 €
				-00 €				-00 €
TOTAL	dépenses d'investissement	870.00 €	528 290.00 €	529 160.00 €	TOTAL	recettes d'investissement	9 576.00 €	519 584.00 €
								529 160.00 €

dépenses réelles de fonctionnement	529 160.00 €
fongibilité 7,5 % max	39 687.00 €

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

8 Budget communal : Projets d'investissement 2022

Délibération 20220314-08

Monsieur le Maire présente les projets d'investissement pour l'année 2022 :

DESIGNATION	MONTANT TTC	DESIGNATION	MONTANT TTC
Frais d'étude route des Salines	11 000.00 €	Aménagements cimetièrre	12 000.00 €
Projet d'acquisition de terrain LEMETAYER	59 872.00 €	Travaux éclairage public	26 700.00 €
Construction d'un atelier municipal	100 000.00 €	Route de la Loge : busage et renforcement de chaussée	60 000.00 €
Rachat terrain agglo	50 000.00 €	Aménagement route des Salines	100 000.00 €
Changement moteur cloche église	1 500.00 €	Mise en conformité PMR sanitaires salle des fêtes	21 513.00 €
Mise en conformité assainissement vestiaires rugby au Poulet	6 000.00 €	Panneaux de voirie	15 900.00 €

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



9 Budget lotissement les Domaines : Vote du compte de gestion 2021

Délibération 20220314-09

M. le Maire présente le compte de gestion 2021 du budget lotissement les Domaines dressé par le trésorier de la commune.

Le compte de gestion du budget lotissement les Domaines est, en tous points, identique au compte administratif 2021.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

10 Budget lotissement les Domaines : Vote du compte administratif 2021

Délibération 20220314-10

Suite à la commission finances réunie le mercredi 16/02/2022, le compte administratif est présenté par M. le Maire, il fait ressortir les éléments suivants :

DESIGNATION	MONTANT
Les mandats émis en fonctionnement	274 968.34 €
Les titres émis en fonctionnement	335 587.37 €
Résultat de fonctionnement exercice 2021	60 619.03 €
Les mandats émis en investissement	203 244.69 €
Les titres en investissement	378 928.76 €
Résultat d'investissement exercice 2021	175 684.07 €

M. le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Mme THEAULT, 1^{ère} adjointe, propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



Vains

11 Budget lotissement les Domaines : Vote du budget primitif 2022

Délibération 20220314-11

Suite à la commission finances réunie le mercredi 16/02/2022, Monsieur le Maire propose le budget primitif du lotissement les Domaines 2022 comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
001		- €	001	excédent 76 755.31 €
1641	remboursement emprunt	201 490.00 €	1641	emprunt - €
	total opérations réelles	201 490.00 €		
				total opérations réelles 76 755.31 €
			3555-040	annulation du stock initial 124 734.69 €
	total opérations d'ordre	-		total opérations d'ordre 124 734.69 €
	TOTAL	201 490.00 €		TOTAL 201 490.00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
		- €	002	excédent 60 619.19 €
6045	achats d'études, de prestations de services...	- €	7021	vente d'herbe - €
605	travaux de voirie	200 000.00 €	7015	ventes de terrains 146 555.00 €
608	frais annexes	1 050.00 €	773	mdts annul 50.00 €
658	régularisation centimes TVA	10.00 €	7588	régularisation centimes TVA 10.00 €
66111	intérêts d'emprunt	643.00 €	7552	prise en charge du déficit par le BP 119 203.50 €
	total opérations réelles	201 703.00 €		total opérations réelles 326 437.69 €
608-043	transfert de charges	643.00 €	796-043	transfert de charges 643.00 €
7133-042	annulation du stock initial	- €		
71355-042	annulation du stock initial	124 734.69 €	71355-042	intégration du stock final - €
71355-042	sortie des terrains vendus	- €		
	total opérations d'ordre	125 377.69 €		total opérations d'ordre 643.00 €
	TOTAL	327 080.69 €		TOTAL 327 080.69 €

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

12 Mise en accessibilité PMR des sanitaires de la salle des fêtes – demande de DETR

Délibération 20220314-12

M. le Maire présente le projet de mise en accessibilité PMR des sanitaires de la salle des fêtes et propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur ce projet et de l'autoriser à effectuer la demande de DETR à hauteur de 20%.

Devis reçus :

SARL PONTAIS FILS : 13 570 € HT soit 16 284 € TTC réfection sanitaires salle des fêtes

LANDEL ENERGIE : 4 357.43 € HT soit 5 228.92 € TTC plomberie chauffage électricité



Vains

PLAN DE FINANCEMENT

N.B. : Les montants doivent être inscrits **HORS TAXES**

L'autofinancement de 20% est obligatoire

REMARQUE : pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis, la délibération et le plan de financement

Financement	Montant HT	Taux
Union Européenne		
Etat – DETR	3 585.49 €	20%
Etat – subvention parlementaire		
Etat autres subventions (à préciser)		
Région		
Département		
Autres financements publics (à préciser)		
Sous-total 1 Subventions publiques	3 585.49 €	20%
Maître d'ouvrage 20% au minimum		
- Autofinancement	14 341.94 €	80%
- Emprunt		
Sous-total 2 Maître d'ouvrage	14 341.94 €	80%
TOTAL	17 927.43 €	100%

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1 : DECIDE de la réalisation des travaux de mise en accessibilité PMR des sanitaires de la salle des fêtes pour une estimation de 17 927.43 € HT, soit 21 512.92 € TTC.

Article 2 : AUTORISE M. le Maire à effectuer la demande de DETR correspondante, ainsi que toutes autres demandes de subventions.

Article 3 : DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal de l'exercice 2022.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



Vains

13 Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a été destinataire d'aucune nouvelle déclaration d'intention d'aliéner depuis le dernier conseil municipal.

14 Questions diverses

- Point sur l'urbanisme : Mme THEAULT fait le point sur les différents dossiers d'urbanisme en cours, certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire et donne lecture des décisions prises.
- Tenue des bureaux de vote présidentielles et législatives 2022 : élections présidentielles : ouverture des bureaux de vote jusqu'à 19h00.
- Point de situation de solidarité pour l'Ukraine : les coordonnées de la plateforme en ligne « Je m'engage pour l'Ukraine » vont être renseignées sur le site de la commune. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- Enquête publique révision zonage d'assainissement de VAINS : le service assainissement de l'agglomération MSMN informe la mairie de l'enquête publique ouverte à compter du 04/04/2022 et des permanences du commissaire enquêteur désigné pour cette enquête, en mairie, le 04/04 de 17h à 19h, le 12/04 de 9h à 11h, le 22/04 de 9h à 11h et le 04/05 de 14h à 16h.
- « La Bergerie de M. Cerbonney » : M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réunion du 25/02 en sous-préfecture et du contenu du relevé de décisions à l'issue de cette réunion.
- Dispositif argent de poche : Mme POULET présente le dispositif « argent de poche » destiné aux jeunes vainquais qui souhaitent s'investir dans des petits chantiers de la commune. Les crédits sont inscrits au BP 2022 du CCAS.
- Mme POULET informe que la commission vie associative va mener une réflexion sur des lieux pouvant accueillir des nouveaux projets (ludiques et sportifs notamment) pouvant ainsi faire l'objet d'une inscription au BP 2022.

La présente séance est levée à 0H00 et contient 12 délibérations numérotées 20220314-01 à 20220314-12.



Fait à Vains, le 29 / 03 / 2022

Le Maire

Olivier DEVILLE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Fait et délibéré à Vains, les jours mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en mairie.